

## Mairie de SAINT-DIZANT-DU-GUA

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la **commune de Saint-Dizant-du-Gua** du **23 janvier 2025** au **24 février 2025** inclus, soit **pendant 33 jours** consécutifs.

**Monsieur Jean-Yves CARON** a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Poitiers et **Monsieur Dominique LEBRETON** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la **mairie de Saint-Dizant-du-Gua**, pendant la durée de l'enquête, **du 23 janvier 2025 au 24 février 2025** inclus :

- **Les lundi et mardi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00,**
- **Les jeudi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30**
- **à l'exception des mercredis, samedis, dimanches et des jours fériés.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la **mairie de Saint-Dizant-du-Gua, 6 place de la Mairie 17240 Saint-Dizant-du-Gua.**

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra obtenir communication gratuite du dossier d'enquête publique, en version numérique uniquement, auprès de la mairie de **Saint-Dizant-du-Gua** dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible, gratuitement, durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : **[www.saintdizantdugua.fr](http://www.saintdizantdugua.fr)**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : **[mairie@saintdizantdugua.fr](mailto:mairie@saintdizantdugua.fr)**. Elles seront consultables, en version papier et numérique, et communicables (uniquement en version numérique) pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Saint-Dizant-du-Gua** pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le Jeudi 23 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **le Mardi 28 janvier 2025 de 13 h 00 à 16 h 00,**
- **le Jeudi 13 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **le Lundi 24 février 2025 de 13 h 00 à 16 h 00,**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la **mairie de Saint-Dizant-du-Gua** et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet **[www.saintdizantdugua.fr](http://www.saintdizantdugua.fr)**

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **M. MAZZOCCHI, maire, à la mairie de Saint-Dizant-du-Gua.**

Le maire,